

ASSEMBLEE GENERALE DU CERCLE CTM DU 30 JUILLET 2020
PAR CORRESPONDANCE

PRESENCES DES ADMINISTRATEURS

J-P Urbain (Président a.i.), J. Wattecamp (webmaster et trésorier), A. Body (secrétaire), W. Goetvrindt (chargé des relations extérieures), C. Delattre (adjoint aux relations extérieures)
Absent : C. Lambert (chargé des relations extérieures)

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

La réunion débute à 9h30.

Le CA se réunit par vidéoconférence pour la tenue de l'AG en vue de collationner les réponses aux formulaires complétés et d'entériner les décisions en conséquence.

Le Président a.i. ouvre la séance en remerciant les 38 membres qui ont participé à l'AG en complétant le formulaire qui leur a été envoyé.

Mot du Président a.i. :

« Chers membres du Cercle CTM,

Nous ouvrons l'Assemblée Générale 2020 dans des circonstances particulières dont il n'est plus nécessaire d'expliquer les causes.

Je tiens tout d'abord à remercier les 38 membres qui ont fait l'effort de répondre au questionnaire que vous aviez tous reçu, si bien que nous pourrons cette année exciper d'une participation importante à l'AG que nous n'avions plus connue depuis un certain temps.

Depuis la dernière AG de 2019 et la visite du musée de Tervuren, nous n'avons pas eu l'occasion d'organiser d'autres activités et les perspectives ne sont pas bonnes tant que sévira le Covid 19.

Cependant, nous nous souvenons parfaitement que notre association aura en novembre (le 23 Nov pour être précis) de cette année son 30^e anniversaire et pour autant que les circonstances le permettent, nous comptons organiser une rencontre pour fêter cela. On en reparlera plus tard. »

Jean-Pierre URBAIN
Président a.i.

ANALYSE DES RESULTATS DES VOTES

J. Wattecamp a élaboré un tableau récapitulatif des résultats des votes.

Ce tableau est passé en revue.

Ci-dessous un résumé de ce tableau :

Résultats des votes	OUI	NON	ABST
J'approuve le PV de l'AG 2019	38	0	0
J'approuve les comptes 2019	38	0	0
J'approuve les budgets 2020 et 2021	38	0	0
Je donne décharge au trésorier	37	0	1
J'approuve les modifications aux statuts	32	5	1
J'accepte le renouvellement du mandat des administrateurs actuels	37	1	0
J'accepte le maintien de la cotisation annuelle à 10 €.	38	0	0
J'accepte la candidature de Jean-Pierre Swales pour vérifier les comptes 2020	37	0	1
Je donne décharge aux administrateurs pour leur gestion de l'ASBL en 2019.	38	0	0

Suivant le tableau détaillé des résultats des votes, il est constaté qu'il y a très peu de « non » et d'abstentions (un seul membre s'est abstenu pour tous les articles des statuts).

Les « non » émis portaient sur les modifications aux articles 5, 6, 9 et 13.

Décisions prises par le CA en conséquence :

La modification à l'article 5 est maintenue vu qu'elle est une conséquence de l'application du CSA (Code des sociétés et associations) qui stipule que le nombre de membres effectifs ne peut être inférieur à trois.

A l'article 6, les mots « et enfants » sont supprimés étant donné que les enfants ne participent plus aux activités de l'ASBL et que le but de cet ajout était de permettre de pérenniser l'association, ce qui n'est pas dans nos intentions.

A l'article 9, les mots « ou adhérent » sont supprimés.

La modification de l'article 13 est une conséquence de la modification à l'article 12.

A l'article 16, dernier point, le CA convient de remplacer le mot « Loi » par « législation » qui recouvre tous les textes législatifs et réglementaires, et de supprimer les mots « les statuts » puisque les points nécessitant une décision de l'assemblée générale sont déjà énumérés à cet article 16.

Le nouveau texte des statuts sera adapté en conséquence, et reprendra aussi le préambule qui contient la liste des membres fondateurs.

COMPTES 2019 ET BUDGET 2020

Les comptes de 2019 sont présentés par le trésorier.

Comme le compte d'épargne n'offre plus aucun intérêt, le trésorier puisera dans le compte d'épargne si un besoin d'argent survient.

Pour l'an passé, le déficit était de 641€.

Les comptes 2019 sont approuvés.

En ce qui concerne le budget 2020, le trésorier rappelle les dons que l'ASBL CTM faisait d'une part à l'association Kankala à Kananga et d'autre part aux « Zusters van het geloof » à Kinshasa.

Le Président a.i. décide d'arrêter les dons aux « Zusters van het geloof » vu que nos versements effectués en 2018 et en 2019 sont restés sans réponse.

Pour l'association Kankala, la CTM continue à verser 500€ avec la mention « aux enfants de Kankala et en souvenir de Miya ».

Le budget pour 2021 est déjà préparé et prévoit 500€ comme cotisation externe.

ELECTION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Le CA renouvelle le mandat des administrateurs actuels pour un an et les reconduit dans leur fonction jusqu'à la prochaine AG.

DIVERS

Les membres qui n'ont pas payé leur cotisation depuis 2019 seront supprimés de la liste des membres.

J. Wattecamps s'occupera de l'envoi des statuts modifiés au Tribunal de l'entreprise de Nivelles.

La réunion est clôturée à 11h.